

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.07.20.8

OBJET : Acquisition de la parcelle CV n° 71 - Place de l'Hôtel de ville

Monsieur Henri HOURIEZ, adjoint délégué à l'aménagement urbain et l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal que suite à la sollicitation du Diocèse de Grenoble et dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CV n° 71 sise Place de l'Hôtel de Ville.

La présente délibération concerne une parcelle bâtie d'une surface de 75m² comprenant un bâtiment ancien sur deux niveaux d'environ 82m², dont le propriétaire est le Diocèse de Grenoble.

Le tènement est situé en zone Ua du règlement d'urbanisme en vigueur.

Il est inclus dans l'emplacement réservé n° 5 « aménagement de l'espace public et production de logements ».

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 5 décembre 2020. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques du bien concerné, la valeur vénale de la parcelle a été estimée à 90 000€.

Par courrier du 11 juin 2020, le Diocèse de Grenoble accepte la vente pour un montant de 90 000€ (quatre-vingt-dix mille euros), frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'acquisition de la parcelle CV n° 71 sise Place de l'Hôtel de Ville, au prix de 90 000€ ; les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur (la**

commune).

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

Adoptée à l'unanimité et 7 abstentions (M. CICALA, Mme BOURGEON, M. LIAUD, Mme ALPHONSINE, M. SAUMON, Mme VUILLOT, M. RONDOT)

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020

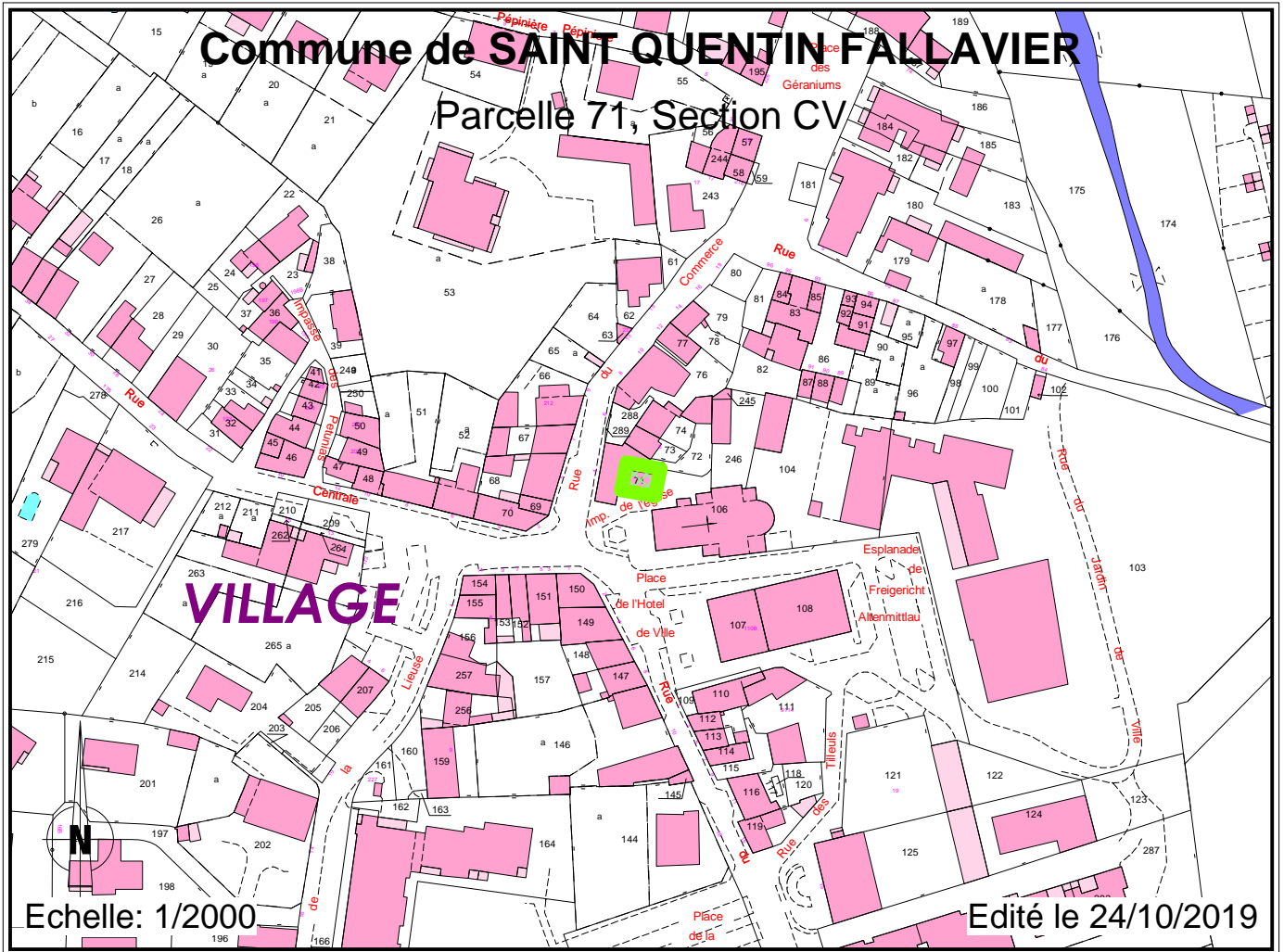
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-Imc16653-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



Edition du 24/10/2019

Département : ISERE (38)
Commune : SAINT QUENTIN FALLAVIER (449)

Information sur la parcelle CV 71

Surface cadastrale : 75 m²
Voie : 105 PL DE L HOTEL DE VILLE

----- Propriétaire(s) -----
Numéro communal : + 44

ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE
PROPRIETAIRE PBFJR3
Indivision :
Adresse : 12 PL LAVALETTE, 38028 GRENOBLE CEDEX 1

----- Informations complémentaires -----
Parcelle avec 4 locaux
PLU : 79 m² en Ua (ZONE URBAINE DENSE)
Servitude : Périmètre large risque Pipeline Date de mise en place : / /

St Quentin Fallavier

Extrait cadastral

